

Les coopératives d'énergie renouvelable : contexte européen et bonne pratique danoise

Autor(en): **Stokkink, Denis / Cadic, Pol / Dubetz, Elise**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes
Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **71 (2013)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-390976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES COOPÉRATIVES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE: CONTEXTE EUROPÉEN ET BONNE PRATIQUE DANOISE

DENIS STOKKINK

*Think Tank européen Pour La Solidarité, Bruxelles
denis.stokkink@pouurlasolidarite.eu*

POL CADIC

*Think Tank européen Pour La Solidarité, Bruxelles
pol.cadic@pouurlasolidarite.eu*

ELISE DUBETZ

*Think Tank européen Pour La Solidarité, Bruxelles
Elise.Dubetz@pouurlasolidarite.eu*

> Cet article s'interroge sur les liens entre développement durable et économie sociale et solidaire dans le contexte favorable européen. L'article rappelle la spécificité des coopératives d'énergie éolienne qui apparaissent dans plusieurs pays européens avant de mettre plus précisément en valeur le cas danois, à travers la coopérative éolienne Middelgrunden. Une attention particulière est donnée à la législation européenne sur laquelle l'article fait aussi un point synthétique qui ouvre des pistes pour prolonger ce croisement fécond entre ESS et durabilité.

Mots-clés: coopérative d'énergie renouvelable, éoliennes, économie sociale et solidaire, développement durable, citoyenneté.

Economie sociale et solidaire (ESS) et développement durable (DD) se croisent en de nombreux points. En effet, les entreprises de l'ESS sont plus rapidement amenées que d'autres à expérimenter des modes de production alternatifs, à intégrer des objectifs socio-culturels à leur stratégie globale, à innover, à agir sur le plan local en offrant des emplois non délocalisables, etc. Développement durable et ESS entendent d'ailleurs tous deux placer l'humain au centre de toute action, mais également l'égalité et la responsabilité de l'être humain par rapport à son environnement. De nombreux exemples illustrent ce parallèle entre ESS et DD: les entreprises d'insertion actives dans le recyclage, les groupements d'achats solidaires, les coopératives d'habitat durable... et notamment également les coopératives d'énergie renouvelable. La transition énergétique est en effet une composante importante du développement durable et les coopératives d'énergie renouvelable se situent dans ce mouvement.

Partant de ce constat, cette note analyse plus en profondeur le fonctionnement et le rôle des coopératives d'énergie renouvelable, qui sont de plus en plus nombreuses en Europe, impliquant ainsi toujours plus de citoyens. Un premier point reviendra sur la particularité de ces coopératives, leurs caractéristiques et avantages ainsi que les freins à leur développement. Ces coopératives seront ensuite resituées dans le contexte européen: politiques de l'Union européenne, réseaux transnationaux... Pour finir, cette thématique sera illustrée par un cas précis: celui des la coopérative éolienne Middelgrunden au Danemark, pays assez exemplaire en matière d'énergies renouvelables.

1. LES COOPÉRATIVES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Une «coopérative est un modèle d'entreprise démocratique. Société de personnes, elle se différencie des entreprises dites «classiques» par sa gouvernance fondée sur le principe «une personne, une voix» et la double qualité de ses membres qui sont à la fois associés et clients, producteurs, salariés».¹ Plus précisément, une «coopérative d'énergie renouvelable est un groupe de citoyens qui coopère dans le secteur de l'énergie renouvelable, en développant une nouvelle production, en vendant de l'énergie renouvelable ou en fournissant des services pour de nouvelles initiatives».² Deux éléments à noter ici: les avantages du modèle coopératif en matière d'énergie et ceux de la participation des citoyens.

L'énergie étant un bien commun, plusieurs acteurs³ considèrent que l'organisation coopérative est la plus à même de répondre au défi énergétique, puisqu'elle permet aux citoyens de se saisir des réseaux de production, de transport et de distribution de l'énergie. Amory Lovins, physicien et Président et Directeur scientifique du Think Tank Rocky Mountain Institute a étudié ce rôle de l'implication des citoyens dans ces coopératives: «(...) en Allemagne, la moitié des capacités de renouvelables appartiennent à des citoyens, communautés et coopératives. Au Danemark, 86% des éoliennes appartiennent à des agriculteurs et des communautés et coopératives. Pourquoi les gens aiment-ils ces sources d'énergie ? Pas seulement parce qu'à chaque fois que le vent fait tourner votre éolienne, de l'argent tombe dans votre poche, mais aussi parce que c'est vous qui la contrôlez: vous l'avez choisie, vous en avez le bénéfice et les effets pervers. Dans un système centralisé, le bénéfice et les effets pervers sont séparés. Les décisions sont prises en haut, par des gens éloignés de vous, qui ne vous rendent jamais de comptes. Vous n'avez aucune prise sur eux. Quand vous internalisez les bénéfices et les coûts aux mêmes personnes, c'est une société beaucoup plus juste, qui prend de meilleures décisions».⁴ Par ailleurs, l'organisation démocratique des coopératives d'énergie renouvelable permet la prise en compte des différentes parties prenantes, plus sensibilisées aux enjeux énergétiques et environnementaux.

Ainsi, les coopératives d'énergie renouvelable présentent plusieurs avantages. Tout d'abord, parce que les acteurs impliqués dans les coopératives d'énergie renouvelable ont une double qualité: ils sont à la fois consommateurs de la coopérative et membres de celle-ci. Ceci est

¹ Site internet Les entreprises coopératives: <http://www.entreprises.coop/decouvrir-les-cooperatives.html>, consulté le 10/03/2013

² Traduit de l'anglais par Pour la Solidarité: REScoop.eu, *What is a REScoop*, <http://www.rescoop.eu/what-rescoop>, consulté le 23/03/2013.

³ Voir par exemple REScoop.eu, *Energy transition*, <http://www.rescoop.eu/energy-transition>, consulté le 23/03/2013.

⁴ Jade Lindgaard, Amory Lovins: *la transition énergétique permet une «société beaucoup plus juste»*, <http://www.mediapart.fr/journal/economie/270613/amory-lovins-la-transition-energetique-permet-une-societe-beaucoup-plus-juste?onglet=full>, Mediapart, 2013, consulté le 15/07/2013.

positif en plusieurs points: les nouveaux consommateurs achètent des parts sociales de la coopérative pour devenir membres, ce qui solidifie le capital de l'organisation. Ensuite, les membres sont, de par la gouvernance coopérative, intégrés directement dans la prise de décision, ce qui inspire confiance chez les clients potentiels, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes.⁵ La gouvernance et le dialogue constant avec les parties prenantes favorisent l'acceptation sociale des sources d'énergie renouvelable, notamment des éoliennes.

Techniquement, le matériel est exactement le même que celui des grandes entreprises mais l'organisation est complètement différente. Le bien est géré en commun en respectant des principes clés comme la dimension démocratique et la non-maximisation des profits par certains actionnaires.⁶ Un troisième attrait des coopératives d'énergie renouvelable est bien sûr leur production d'énergie 100% renouvelable et la transparence sur la production, ce qui permet à ces coopératives de recevoir le soutien d'ONGs environnementalistes.⁷ Les coopératives d'énergie renouvelable ont pour la plupart du temps la volonté de participer à la lutte contre le réchauffement climatique par le développement des énergies vertes mais aussi par la promotion de la réduction de consommation d'électricité. Car si elles ont certes une fonction économique, elles jouent aussi un rôle militant par l'information donnée aux consommateurs sur les questions environnementales et les moyens de réduire sa consommation d'électricité. Alors que les entreprises classiques du secteur énergétique semblent vouloir maximiser leurs profits par une plus grande consommation des ménages, les coopératives d'énergie renouvelable promeuvent la sobriété énergétique de leurs consommateurs/membres, dans leur intérêt.⁸ Il existe dans différents pays européens des initiatives répondant à ces caractéristiques. Nous développerons un exemple au Danemark plus loin, mais il existe aussi par exemple le modèle de la coopérative du «Vent d'Houyet» en Belgique.⁹

Malgré tous ces avantages, le développement de ces coopératives est rendu difficile par plusieurs facteurs. Un des gros obstacles reste l'accès au capital, en particulier dans la phase de lancement. L'achat de sources d'énergie renouvelable représente de grands coûts. Mais les coopératives d'énergie renouvelable ont favorisé l'hybridation des ressources: investissement citoyen, fonds publics et crédit bancaire. L'accès à des concessions sur terre ou sur mer pour de l'éolien offshore est aussi une grande difficulté. Ces deux premiers obstacles favorisent par contre les grandes compagnies énergétiques dans la production et la distribution d'énergies renouvelables.¹⁰ Une limite importante également au développement de ces coopératives est le manque de connaissance et de reconnaissance de la part des citoyens (et des pouvoirs locaux) des meilleures conditions contractuelles avec les coopératives d'énergie en comparaison avec les grandes entreprises. De la même façon, les pouvoirs publics manquent d'information leur permettant de comparer les différentes offres possibles sur le marché énergétique. Que ce soit les hommes politiques, les banquiers, les partenaires publics

⁵ Benjamin Huybrechts, Sybille Mertens, *The role of social enterprises in institutionalizing social innovation. The case of renewable energy source cooperatives (REScoops)* in Europe, HEC Management School, University of Liège, 2011, pp.8-9.

⁶ *Ibid.* pp.9-10.

⁷ Greenpeace soutient par exemple Ecopower en Belgique et a créé sa propre coopérative d'énergie renouvelable en 1999 en Allemagne: Greenpeace Energy. Greenpeace Energy, *Wir liefern Strom, Gas und Visionen*, <http://www.greenpeace-energy.de/engagement/mehrs-als-ein-energieversorger.html>, consulté le 24/03/2013 et <http://www.ecopower.be/index.php/francais>

⁸ Huybrechts, Mertens, *The role of social enterprises in institutionalizing social innovation: the case of renewable energy source cooperatives (REScoops)* in Europe, 2011, p.10.

⁹ <http://www.vents-houyet.be/>

¹⁰ *Ibid.* pp.10-11.

ou le grand public, peu savent ce qu'est une coopérative et connaissent leurs avantages quant à la production et distribution d'énergie renouvelable.¹¹ Toutes ces limites expliquent le faible développement des coopératives d'énergie renouvelable aujourd'hui en Europe. Or, comme nous allons le voir ci-dessous, l'Union européenne notamment souhaite favoriser la transition énergétique.

2. LES COOPÉRATIVES ÉOLIENNES DANS LES POLITIQUES ET RÉSEAUX EUROPÉENS

La relation entre énergie et Union européenne (UE) existe depuis les débuts de la construction européenne. Mais ça n'est que depuis la fin des années 1990 - début des années 2000 que l'UE aborde l'énergie non seulement pour la pérennité de ses approvisionnements mais également comme une problématique «environnementale» où efficacité énergétique et diminution des émissions de gaz à effet de serre doivent également entrer en ligne de compte au niveau communautaire. Actuellement, c'est la Stratégie Europe 2020 (stratégie de croissance de l'UE depuis 2010 et jusqu'à l'horizon 2020) qui réunit en son sein les principaux objectifs européens en matière de changement climatique et d'énergie renouvelable au travers de ses objectifs «20-20-20», à savoir: «réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% par rapport aux niveaux de 1990 ou de 30% si les conditions sont favorables ; faire passer la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie à 20% ; et accroître de 20% notre efficacité énergétique».¹² Les coopératives d'énergie renouvelable sont donc des alliées exemplaires pour atteindre ces objectifs ; elles se sont d'ailleurs réunies depuis 2011 au sein d'une Fédération européenne des coopératives et associations engagées dans l'énergie durable: REScoop.eu (Renewable Energy Sources Cooperatives). Fondée au départ par des coopératives de Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Italie, Espagne et Irlande, elle compte également aujourd'hui des membres danois, britanniques et allemands.¹³

REScoop.eu a notamment lancé un projet nommé REScoop 20-20-20, soutenu par le programme européen «Intelligent Energy Europe», dont le but est d'accroître l'acceptation sociale des installations d'énergie renouvelable en partageant des connaissances pratiques sur la possibilité pour les citoyens d'installer eux-mêmes des panneaux solaires, des éoliennes, etc. Le projet a trois objectifs principaux: établir un inventaire des coopératives existantes et de leurs projets, mettre au point et tester des méthodologies basées sur les meilleures pratiques, et disséminer les approches coopératives en matière d'énergies renouvelables. Et trois résultats essentiels sont attendus: l'établissement d'une méthodologie basée sur les meilleures pratiques pour créer de nouveaux projets de sources d'énergie renouvelable, le soutien pour les projets de sources d'énergies renouvelables en développement comprenant une boîte à outils de bonnes pratiques, ainsi que des recommandations législatives (fiscalité, autorisation d'installation, etc.) pour les responsables politiques européens et nationaux.¹⁴ Les coopératives d'énergie renouvelable sont donc unifiées au niveau européen et lancent des

¹¹ *Ibid.* pp.11-12.

¹² Commission européenne, *Communication de la Commission – Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, COM(2010) 2020, Bruxelles, le 03/03/2010, p. 10.

¹³ Colorwatt, *REScoop: Plus de 30 coopératives d'énergies renouvelables réunies dans une fédération*, <http://www.colorwatt.com/article-rescoop-plus-de-30-cooperatives-d-energies-renouvelables-reunies-dans-une-federation-69843180.html>, 2011, consulté le 23/03/2013.

¹⁴ REScoop.eu, *What we want*, <http://www.rescoop.eu/what-we-want>, consulté le 23/03/2013.

projets de développement pour tout le secteur depuis quelques années. Toutefois, le nombre d'organisations reste relativement minime et leur part de marché est dérisoire par rapport aux grandes entreprises de l'énergie.¹⁵ Selon l'European Renewable Energy Council, l'électricité d'origine renouvelable représente 12% du total de l'énergie produite et 21% de toute l'électricité produite en 2010. «La proportion de cette énergie produite par les coopératives d'énergie renouvelable, cependant, reste faible bien qu'en croissance: de 1 ou 2% en Europe du sud et de l'est à 6% en Belgique et en France et une estimation de 15% dans les pays scandinaves (REScoop.eu 2011). En plus de la production de sources d'énergie renouvelable, un marché connexe est celui de la distribution de l'énergie produite, notamment, sous forme d'électricité. L'entrée dans ce marché est même plus difficile pour les coopératives d'énergie renouvelable parce qu'il a été seulement privatisé récemment et reste toujours sous contrôle d'un petit nombre d'entreprises d'électricité. Une difficulté supplémentaire est que le réseau électrique est souvent possédé dans chaque pays par le fournisseur historique d'électricité.»¹⁶

3. BONNE PRATIQUE: LA COOPÉRATIVE ÉOLIENNE DANOISE MIDDELGRUNDEN

La loi danoise affirme que l'électricité est un bien public. Les coopératives citoyennes, propriétaires d'éoliennes, ont donc connu un cadre propice à leur développement et proposent des prix deux fois moins élevés que l'électricité produite dans les parcs éoliens off-shore. Le Danemark est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de 100% d'énergie renouvelable pour l'électricité, la production de chaleur et le transport d'ici 2050. D'ailleurs, le 7 octobre 2012, 87% de la consommation électrique du pays était couverte par l'énergie éolienne.¹⁷

Le Danemark est ainsi un exemple en Europe en ce qui concerne la transition énergétique et le développement des coopératives d'énergie renouvelable depuis que le pays a connu un tournant dans sa politique énergétique au milieu des années 1970, suite au premier choc pétrolier. Le Danemark étant extrêmement dépendant du pétrole pour la production de chaleur et d'électricité, les gouvernements successifs ont décidé de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations de pétrole via un développement durable, à partir de 1976.¹⁸ Le gouvernement danois s'est alors engagé dans l'éolien dès les années 1980. Les militants écologistes, notamment anti-nucléaires, en ont profité pour créer de petites coopératives et installer une ou plusieurs éoliennes dans les campagnes à partir de 1980. Au milieu des années 1990, 60% des éoliennes installées appartenaient à des coopératives. Mais à la suite de la mise en place d'objectifs ambitieux par le gouvernement danois, de gros investisseurs institutionnels sont apparus et ont supplanté les projets coopératifs.¹⁹

Le gouvernement a ensuite de nouveau relancé le secteur éolien en 2008. Outre le retour d'un tarif préférentiel garanti incitatif à l'achat d'électricité éolienne par le réseau, le gouvernement a voulu s'assurer que la population soit associée au développement des différents parcs. Ainsi, «tout nouveau projet terrestre doit proposer au moins 20% de son capital à des

¹⁵ Benjamin Huybrechts, Sybille Mertens, *The role of social enterprises in institutionalizing social innovation: the case of renewable energy source cooperatives (REScoops) in Europe*, HEC Management School, University of Liège, 2011, p.1.

¹⁶ Traduit de l'anglais par l'auteur: *Ibid.* p.7.

¹⁷ Anna Leidreiter, *La transition énergétique au niveau communautaire en Europe*, <http://www.euractiv.com/fr/energie-efficacite/la-transition-energetique-au-niv-analysis-515456>, Euractiv, 2012, consulté le 23/03/2013.

¹⁸ Rapport de DTI Global Watch Mission, *Co-operative energy: lessons from Denmark and Sweden, octobre 2004*, Pera Innovation Limited, 2005, p.16.

¹⁹ Patrick Piro, *Des coopératives dans le vent*, Sortir du nucléaire, n°46, 2010, p.22, consulté le 23/03/2010.

petits investisseurs locaux (dans un rayon de 4,5 kilomètres autour du site). Au bout d'un mois, si toutes ces parts réservées n'ont pas été souscrites, elles sont proposées aux autorités locales, avant que l'opérateur n'en retrouve la maîtrise en cas de manque d'intérêt.»²⁰

Ainsi, en 2010, l'éolien représentait 20% de la demande nationale en électricité. De plus, le secteur est un fort levier de développement économique puisque le pays est leader dans la construction, l'installation et l'édification des parcs maritimes. Les coopératives d'énergie renouvelable participent à ce développement important. En 2009, 100 000 citoyens danois possédaient 15% des éoliennes du pays.

C'est dans ce contexte explicité ci-dessus qu'en 1996, le projet de créer un parc éolien à 3,5 km au large de Copenhague comprenant 20 aérogénérateurs de 2 MW chacun a été annoncé. La moitié du capital devait être possédée par une coopérative de particuliers.²¹ Le parc éolien de Middelgrunden est donc né, avec deux propriétaires: une organisation publique locale de la municipalité de Copenhague et une coopérative. La position du parc éolien, proche de Copenhague, a créé un plus grand sentiment de propriété pour les habitants; c'est pourquoi la majorité des coopérateurs vivent à Copenhague ou dans sa région proche.²² La coopérative du parc éolien de la capitale danoise a bénéficié de certains avantages²³ tels qu'un soutien direct des autorités publiques et du bureau de l'énergie locaux, un accord de subventions durant la phase de préconception, une mise à disposition de crédits bancaires pour les membres (afin d'acheter des actions de la coopérative) ou encore un abattement fiscal sur l'investissement. En 2000, à la mise en service, 8500 petits investisseurs détenaient une part au capital du parc de Middelgrunden. Et plus d'un millier de personnes se trouve sur liste d'attente et attend la possibilité d'obtenir une part sociale du parc dont la rentabilité financière a dépassé les espérances de 10%.

4. CONCLUSION: COOPÉRATIVES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, OU LE CROISEMENT FÉCOND ENTRE ESS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les coopératives d'énergie renouvelable comme Middelgrunden sont de véritables agents du développement durable. Du fait de leur lucrativité limitée, elles ne poussent pas à la consommation et considèrent l'intérêt des membres avant leur intérêt économique. C'est pourquoi elles peuvent accorder les meilleurs prix à leurs consommateurs/membres. De plus, l'intégration à la gouvernance et le dialogue constant avec les parties prenantes favorisent l'acceptation sociale des sources d'énergie renouvelable, notamment des éoliennes. Et comme les «voisins» des éoliennes sont eux-mêmes propriétaires de celles-ci, ils ont participé en amont à l'élaboration du projet permettant une implantation plus facile de ces infrastructures. Ces propriétaires sont aussi plus à même d'exposer les risques et attraits de telles installations à leurs concitoyens.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Piro, *Des coopératives dans le vent*, 2010, p.22.

²² Rapport de DTI Global Watch Mission, *Co-operative energy: lessons from Denmark and Sweden*, octobre 2004, 2005, pp.24-25.

²³ *Ibid.* p.26.